

La leçon du rapt de Marseille

L'enlèvement du petit Malmejac a suscité dans tout le pays une immense émotion.

Mais maintenant que le bébé est heureusement rendu à ses malheureux parents, il nous faut tirer les conséquences de ce rapt et des causes qui l'ont provoqué.

Félicitons tout d'abord MM. Léon Bernard et Pernod d'avoir décidé de renforcer légalement — et d'urgence — les pénalités qui atteignent les ravisseurs d'enfants. Aucune mesure ne saurait être trop sévère pour des actes aussi monstrueux, mais la société a encore autre chose à faire qu'à châtier les crimes : elle a le devoir de les prévenir en agissant implacablement sur les causes qui les suscitent.

L'alcoolisme et le vice ne semblent-ils pas encouragés par la faiblesse des pouvoirs publics ?

Certains spectacles, certaines publications (que nous ne pouvons désigner pour ne pas risquer un nouveau procès en diffamation) ne sont-ils pas de véritables manuels du crime pour des cerveaux faibles ou surexcités ?

Nous n'ignorons pas que la tâche est délicate et difficile : elle doit pourtant être tentée ; mais nous demandons au Garde des Sceaux et au Ministre de l'Intérieur de n'en confier le soin qu'à des personnalités spécialement qualifiées par leurs activités sociales, car les mesures proposées ne vaudront que par la valeur morale de ceux qui auront la charge d'épurer les mœurs.

En agissant sur les lois et sur les mœurs, nos gouvernants feront œuvre utile : mais qu'ils songent bien à agir en même temps sur les unes et les autres s'ils désirent vraiment aboutir à un résultat effectif.

C. Brunswick

1935 07 12

n° 1171.